



Task-force «subsidiarité, proportionnalité et “faire moins mais de manière plus efficace”»



Le livre blanc sur l'avenir de l'Europe a encouragé un processus de réflexion approfondie sur l'Europe dont nous voulons. Le travail de cette task-force doit être considéré comme faisant partie de ce débat plus large et j'espère que notre rapport et ses recommandations trouveront leur place dans la réflexion en cours.

Aujourd'hui, l'Union compte 41 chambres de parlements nationaux, 74 assemblées législatives régionales, environ 280 régions et 80 000 autorités locales. Tous ces organes participent directement à l'application de la politique de l'Union sur le terrain. Leurs préoccupations et leur expérience pratique devraient être plus systématiquement prises en compte si nous voulons des politiques qui fonctionnent, tout en respectant le caractère et l'identité de nos nations, de nos régions et de nos localités. J'espère que le fait de contribuer de manière plus utile à la manière dont les choses se déroulent permettra également à nos parlements nationaux et aux autorités locales et régionales d'être des ambassadeurs et des défenseurs plus efficaces de l'Union européenne.

Frans Timmermans, président de la task-force «subsidiarité, proportionnalité et “faire moins de manière plus efficace”»

Bruxelles, le 10 juillet 2018

Mandat

Dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe suscité par la publication du livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe, le président de la Commission européenne a annoncé dans son discours sur l'état de l'Union du 13 septembre 2017 la création d'une task-force sur le scénario 4 – «Faire moins mais de manière plus efficace». Dans ce scénario, l'Union concentrerait son attention et ses ressources limitées sur un plus petit nombre de domaines, afin d'être en mesure d'agir rapidement et résolument dans ces domaines prioritaires choisis.

La task-force a été créée le 14 novembre 2017 sous la présidence du premier vice-président Frans Timmermans et était composée de trois membres du Comité des régions, notamment son président Karl-Heinz Lambertz, et de trois membres des parlements nationaux d'Autriche, de Bulgarie et d'Estonie. Le Parlement européen avait également été invité à désigner trois membres, mais il ne l'a pas fait. Les membres de la task-force ont été nommés à titre personnel.

Le mandat de la task-force comprenait trois missions:

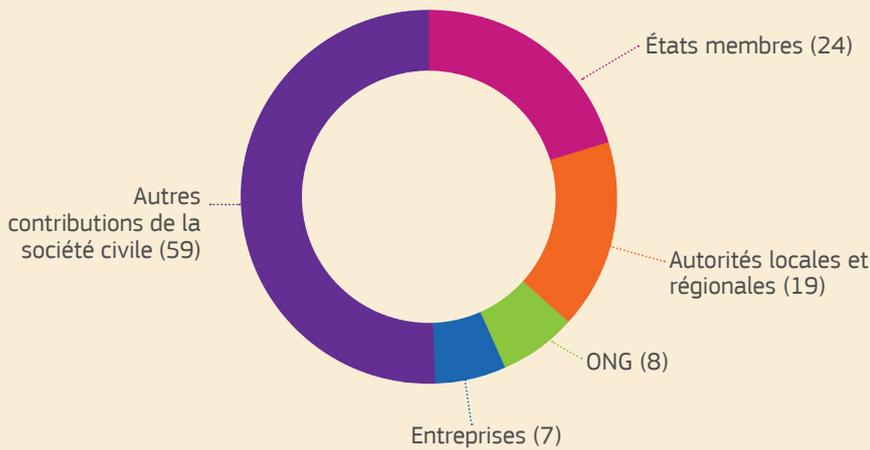
1. comment mieux appliquer les principes de subsidiarité et de proportionnalité dans le cadre des travaux des institutions de l'Union, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'Union;
2. recenser tout domaine d'action dans lequel la prise de décision et/ou la mise en œuvre pourraient, au fil du temps, être redéléguées en tout ou en partie ou rendues définitivement aux États membres;
3. recenser les moyens permettant d'associer plus étroitement les autorités régionales et locales à l'élaboration et au suivi des politiques de l'Union.

Mode de fonctionnement de la task-force

La task-force s'est réunie **sept fois** pour discuter des trois missions présentées par le président Juncker dans sa décision établissant la task-force. Sur la base de **ces discussions, d'une audition publique et des contributions de nombreuses parties prenantes**, la task-force est parvenue à dégager plusieurs grandes conclusions et a

présenté neuf recommandations dans son rapport final, ainsi que des actions concrètes adressées aux parlements nationaux, aux autorités nationales, régionales et locales, au Parlement européen, au Conseil, au Comité européen des régions et à la Commission européenne.

Nombre et origine des contributions reçues par la task-force



L'action de l'Union européenne est régie par les **principes de subsidiarité et de proportionnalité**, et les institutions de l'UE ont une obligation spécifique de veiller au respect des deux principes.

La **subsidiarité** signifie que l'Union ne devrait agir que lorsque les objectifs visés ne pourraient être atteints de manière suffisante par les États membres agissant seuls (au niveau central, régional ou local), mais pourraient être mieux atteints au niveau de l'Union en raison de l'ampleur ou des effets de l'action proposée.

La **proportionnalité** signifie que le contenu et la forme de l'action de l'Union européenne n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités.

Conclusions de la task-force

- L'Union doit relever des défis émergents importants qui se posent dans les domaines tels que la sécurité, la défense et la migration, et intensifier son action dans d'autres domaines tels que le changement climatique et l'innovation. Étant donné que les ressources sont limitées, il apparaît clairement, au niveau européen, qu'il faut classer les actions en fonction de leur priorité et utiliser les ressources disponibles de manière plus efficiente.
- Un nouveau mode de fonctionnement est nécessaire pour améliorer les processus d'élaboration des politiques actuels et permettre à l'Union d'utiliser ses ressources de manière plus efficiente. Cela permettra aux autorités locales et régionales et aux parlements nationaux de contribuer de manière plus efficace à l'élaboration des politiques, à la conception des nouvelles législations et à la garantie du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité.
- Ce nouveau mode de fonctionnement exige une compréhension commune de la subsidiarité et de la proportionnalité et une plus grande participation de toutes les parties prenantes, et en particulier des autorités nationales, locales et régionales, qui ont souvent un rôle particulier à jouer dans la mise en œuvre de la législation de l'Union sur le terrain. Une telle «subsidiarité active» devrait promouvoir une appropriation et une compréhension accrues, par les intervenants, de ce que fait l'Union.
- Une «grille type» devrait être utilisée pour évaluer la subsidiarité et la proportionnalité de manière plus cohérente entre la Commission européenne, les parlements nationaux et régionaux, le Comité européen des régions, le Parlement européen et le Conseil tout au long du processus décisionnel.
- La nouvelle approche devrait être appliquée au corpus législatif de l'Union en vigueur et aux nouvelles initiatives politiques, sur la base de l'approche existante de la Commission en matière de simplification de la législation. La task-force a décidé de mettre en évidence la contribution de nombreuses parties prenantes pour lancer une réflexion plus rigoureuse sur les actes législatifs qui pourraient entrer en ligne de compte pour une évaluation sous l'angle de la subsidiarité, de la proportionnalité, du rôle des autorités locales et régionales et de la densité législative, avec la possibilité de réexaminer ou d'abroger des actes législatifs si et lorsque cela est nécessaire.
- Étant donné qu'il existe une valeur ajoutée de l'UE dans tous ces domaines d'activité, aucune compétence ni aucun domaine d'action ne devrait être redélégué définitivement, en tout ou en partie, aux États membres.

Vous trouverez le texte du rapport sur la task-force en intégralité à l'adresse suivante:

https://ec.europa.eu/commission/files/report-task-force-subsidiarity-proportionality-and-doing-less-more-efficiently_en